



Code éthique

SOMMAIRE

1. OBJECTIF	6
2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	7
3. VALEURS ET PRINCIPES ÉTHIQUES	9
3.1. Qualité	9
3.2. Intégrité	9
3.3. Tradition e innovation	10
3.4. Durabilité	10
3.5. Participation	10
3.6. État d'esprit international	10
4. DÉCLINAISON DES PRINCIPES ÉTHIQUES À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES	11
4.1 Actionnaires et investisseurs	11
4.2 Personnel	12
4.3 Consommateurs	13
4.4 Clients	14
4.5 Fournisseurs	14
4.6 Administration publique	14
4.7 Marché	15
4.8 Communautés locales et territoire	15
5. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET SYSTÈME DE CONTRÔLE	16



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Groupe Colussi est une entreprise familiale fondée il y a plus de 200 ans. Depuis 1791, la famille Colussi transmet de génération en génération une culture entrepreneuriale ancrée dans le savoir-faire, l'excellence des produits et une vision à long terme qui unit de profondes racines et sa vocation à innover. Cette perspective à long terme guide le Groupe dans sa gestion d'entreprise, et oriente ses choix stratégiques et opérationnels.

MISSION

Nous sommes convaincus que la nourriture a le pouvoir de créer des liens authentiques et de promouvoir le bien-être, tout en conciliant notre tradition familiale, le savoir-faire italien et l'innovation responsable, pour offrir des produits durables et de haute qualité dans le monde entier.

Notre mission est le fondement éthique des activités du Groupe Colussi, elle définit les comportements à adopter et les relations entre les différentes parties prenantes.

VALEURS

Notre travail repose sur un système de valeurs consolidées et partagées qui reflète notre histoire et nous guide vers l'avenir. Ces valeurs orientent les actions quotidiennes des personnes et favorisent des relations responsables entre les parties prenantes.

Qualité

Engagement envers notre clientèle, en assurant des niveaux très élevés de qualité et de sécurité pour tout produit et processus de production.

Intégrité

Engagement constant à agir de manière éthique et responsable, en refusant tout type de pratique déloyale et trompeuse.

Tradition et innovation

Vocation à l'innovation comme moteur de croissance et d'amélioration continue, en harmonie avec la tradition qui nous inspire et nous guide. Mise en valeur des idées, technologies et approches novatrices pouvant créer de la valeur, tout en gardant nos racines et notre identité.

Durabilité

Engagement concret à réduire notre empreinte carbone et à favoriser le développement durable, afin d'assurer le bien-être des générations présentes et futures en harmonie avec notre écosystème.

Participation

L'individu au cœur de toute initiative, en encourageant sa participation active au sein de notre organisation et dans les relations extérieures.

État d'esprit international

Ambition d'aller au-delà des frontières pour cueillir des opportunités à l'international, transformer la diversité culturelle en atout compétitif et assimiler les bonnes pratiques internationales pour créer de la valeur.



CODE D'ETHIQUE

Le Code d'éthique représente la charte des valeurs et des principes qui oriente les actions du Groupe Colussi, le fondement de sa culture d'entreprise, ainsi que des normes de conduite s'adressant à tout collaborateur dans le cadre de la gestion des activités et des affaires de l'entreprise.



1. OBJECTIF

Le Code d'éthique a pour but de définir les principes généraux de comportement qui régissent les actions de toute personne œuvrant au sein de l'entreprise et en collaboration avec le Groupe Colussi. Il vise à prévenir tout comportement illicite ou contraire aux valeurs de l'entreprise, et promeut une culture de la légalité, de l'intégrité et de la responsabilité.

Grâce à ce Code, le Groupe Colussi renforce la confiance des parties prenantes, protège sa réputation et favorise une croissance durable et inclusive. Ce document sert de référence à l'ensemble de l'organisation et soutient la gestion éthique de ses relations extérieures.



2. PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le présent Code comprend l'ensemble des droits, des devoirs et des responsabilités de Colussi S.p.A., société-mère du Groupe Colussi, et de toute personne agissant, à quelque titre que ce soit, dans l'intérêt ou pour le compte du Groupe.

Les sujets auxquels s'applique ce Code en sont les « Destinataires », à savoir :

- Les membres des organes sociaux, les gérants, les dirigeants, les salariés et les collaborateurs du Groupe (« Destinataires internes »)
- Les fournisseurs, les conseillers, les partenaires commerciaux, ainsi que toute entité collaborant ou entretenant des relations d'affaires avec le Groupe (« Destinataires externes »).

Tous les Destinataires doivent connaître, partager et respecter les principes et les normes de conduite du Code, en contribuant activement à promouvoir une culture d'éthique et à garantir l'intégrité du Groupe.

En cas de non-respect des dispositions du Code de la part des Destinataires internes, des mesures disciplinaires peuvent être adoptées, conformément à la réglementation en vigueur et aux procédures de l'entreprise.

Le Groupe Colussi exige que les Destinataires externes adhèrent aux principes du Code d'éthique comme condition nécessaire à toute collaboration, et des clauses d'engagement spécifiques sont prévues dans les contrats, ainsi que la possibilité de contrôler le respect de ces obligations. En cas de violation, des mesures contractuelles peuvent être adoptées, allant jusqu'à la résiliation du contrat, sans préjudice de toute action en dommages-intérêts.

Le Groupe Colussi s'engage à communiquer ce Code, à informer et former au sujet de son contenu, à actualiser régulièrement ses principes en fonction de son évolution réglementaire, organisationnelle et sociale, et à mettre à disposition des canaux d'alerte confidentiels permettant de signaler d'éventuels comportements illicites. Dans différents domaines d'activité, les politiques du Groupe Colussi sont fondées sur les valeurs et les principes éthiques du présent Code.



3. VALEURS ET PRINCIPES ÉTHIQUES

Les principes éthiques sont l'application concrète des valeurs d'entreprise et définissent la conduite de toute personne agissant pour le compte du Groupe Colussi.

3.1 Qualité

Le Groupe Colussi vise l'excellence à chaque étape de son activité : de la sélection des matières premières à la production, de l'approvisionnement aux processus internes, de la communication à la relation client. Sa quête de l'excellence se traduit en rigueur, attention et responsabilité. En particulier, le Groupe garantit la qualité et la sécurité de ses produits en respectant les normes d'hygiène et de sécurité sanitaire, tout en accordant une attention particulière aux aspects nutritionnels et à la transparence des informations fournies aux consommateurs.

3.2 Intégrité

Toute activité du Groupe doit être réalisée dans le plein respect des lois en vigueur et des normes internationales. Le principe de la légalité est incontournable. Le Groupe Colussi agit de façon loyale, transparente et cohérente, et rejette toute forme de corruption, de favoritisme, d'abus ou de conflit d'intérêts. L'intégrité est le fondement de sa réputation et des relations de confiance établies avec les parties prenantes.

3.3 Tradizione e innovazione

Le Groupe Colussi considère son histoire, ses compétences et son identité comme un patrimoine fondamental qui oriente ses choix stratégiques et sa manière d'entreprendre. La tradition est le fondement de l'avenir du Groupe, et représente le cadre de référence en matière de valeurs dans lequel s'inscrivent l'évolution et le changement. Dans ce contexte, l'innovation est considérée comme un moteur stratégique pour la croissance et la durabilité de l'entreprise, en harmonie avec l'identité, la culture et les valeurs qui ont accompagné son évolution au fil du temps. Le Groupe investit dans la recherche, les technologies et les solutions de production innovantes pour créer de la valeur, améliorer la qualité de ses produits, optimiser l'utilisation des ressources et satisfaire les attentes de ses clients de façon efficace, tout en contribuant à réduire son impact environnemental et social tout au long de la chaîne de valeur.

3.4 Durabilité

Le Groupe Colussi favorise l'équilibre entre ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux, en trouvant des solutions pour concilier compétitivité et bien-être, développement et respect. En particulier, Colussi reconnaît sa propre responsabilité envers les générations futures et s'engage à protéger l'environnement et les écosystèmes en atténuant son empreinte carbone, tout en renforçant l'utilisation efficace des ressources et la mise en valeur de la biodiversité.

3.5 Participation

Le Groupe Colussi met en valeur les personnes, favorise un environnement propice à la promotion du dialogue, à la participation active et à la contribution de chacun·e. Il vise à instaurer une culture entrepreneuriale ancrée dans le respect des droits fondamentaux des personnes, tout en protégeant leur intégrité morale ; il reconnaît la valeur de la vie, de la santé et de la dignité humaine, afin de favoriser la collaboration, l'échange et la responsabilité partagée. Il s'engage à garantir un milieu de travail sûr et salubre, à ériger la santé et la sécurité des travailleurs en priorité absolue, et à favoriser activement la diversité, l'équité et l'inclusion, en luttant contre toute forme de discrimination.

3.6 État d'esprit international

L'état d'esprit international du Groupe Colussi est le moteur de sa croissance, grâce auquel il s'oriente et s'implante à l'international afin de compléter son portefeuille produits, tout en respectant son modèle économique. Cette ouverture internationale s'inscrit dans une approche visant à saisir les opportunités de développement durable, en harmonie avec l'identité et les valeurs du Groupe. Son parcours d'internationalisation repose sur sa connaissance des contextes locaux et sur sa capacité à comprendre et à intégrer les différentes dimensions culturelles, tout en transformant la diversité en richesse et en atout face à la concurrence. Le Groupe encourage donc l'échange d'expériences et l'assimilation des bonnes pratiques internationales au sein de ses processus, ses modèles organisationnels et ses modes opératoires, permettant ainsi de s'améliorer en continu et de créer de la valeur à moyen et à long terme.



4. DÉCLINAISON DES PRINCIPES ÉTHIQUES À L'ÉGARD DES PARTIES PRENANTES

4.1 Actionnaires et investisseurs

Relations actionnaires

Le Groupe Colussi favorise la transparence ainsi qu'une communication fréquente et correcte à l'égard des actionnaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Les organes sociaux agissent et délibèrent en connaissance de cause et en toute autonomie, dans le but de créer de la valeur pour le Groupe, tout en respectant les principes de légalité et de loyauté ; ils doivent donc garantir la plus grande transparence dans la gestion des affaires dans lesquelles ils possèdent des intérêts particuliers.

Les membres du conseil d'administration doivent faire preuve de sérieux, de compétence et de constance dans l'exercice de leurs fonctions, et contribuer activement à la croissance du Groupe grâce à leur expérience professionnelle.

Transparence financière et comptable

Le Groupe Colussi prône la transparence, la fiabilité et l'intégrité dans la gestion et la communication des informations comptables et financières.

Toute opération doit être enregistrée de manière précise, vérifiable et conforme à la réglementation en vigueur, en étant toujours autorisée, légitime, appropriée et cohérente.

Toute opération doit être dûment documentée, afin de permettre à tout moment de retracer le processus ayant conduit à la prise de décision et d'identifier les responsabilités y afférentes.

Les Destinataires ayant connaissance d'omissions, de falsifications ou d'irrégularités doivent les signaler sans délai à l'organe de contrôle et s'engager à contribuer aux processus de contrôle interne, en partageant des informations correctes et complètes.

Gestion fiscale correcte et responsable

Les principes de transparence, de loyauté et de légalité sont au cœur de la gestion fiscale du Groupe Colussi. Il s'engage à respecter les réglementations fiscales des pays dans lesquels il est implanté, à adopter des pratiques conformes à la substance économique des opérations, à éviter les pratiques de planification fiscale agressive et à collaborer avec les autorités fiscales.

Contrôle interne

Le système de contrôle interne fait partie intégrante de la gestion de l'entreprise, il contribue à l'efficacité des procédures et à l'atténuation des risques. Les Destinataires doivent en être informés et collaborer activement à son bon fonctionnement.

4.2 Personnel

Gestion des salariés

Les personnes sont une ressource fondamentale pour le développement et la réussite du Groupe Colussi qui s'engage à garantir un milieu de travail basé sur la confiance, le respect réciproque et le bien-être physique et mental. Le Groupe fixe des objectifs à ses collaborateurs, leur confie des responsabilités et les récompense, dans le cadre d'un parcours qui les amène à devenir des acteurs au sein de l'entreprise et à développer leur motivation personnelle. Les Destinataires participent activement à la vie de l'entreprise, respectent les politiques internes, poursuivent les objectifs fixés et proposent des idées d'amélioration.

Inclusion, égalité des chances et diversité

Le Groupe Colussi s'engage à promouvoir l'égalité des chances, la diversité et l'autonomisation des femmes dans les affaires, à soutenir la parentalité et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi qu'à garantir l'égalité de traitement lors des processus d'embauche, l'égalité d'évolution professionnelle et de rémunération. Une politique de tolérance zéro est appliquée à l'égard de toute forme de violence physique, verbale ou numérique.

Le Groupe s'engage à former et à sensibiliser ses salariés en la matière, et assure une communication transparente visant à identifier d'éventuelles inégalités de traitement en entreprise. Les Destinataires sont incités à respecter les différences, à signaler d'éventuelles inégalités ou comportements inappropriés, ainsi qu'à participer aux formations et aux actions de sensibilisation.

Sélection du personnel et gestion des relations de travail

La sélection et le recrutement du personnel sont fondés sur des critères objectifs, qui respectent les principes d'équité et d'égalité des chances, et refusent toute forme de favoritisme et de discrimination. Les relations de travail sont régies par des contrats en bonne et due forme, conformes à la réglementation, y compris en matière de droit de séjour des ressortissants étrangers.

Santé et sécurité

Le Groupe Colussi s'engage à garantir un milieu de travail sûr et salubre, dans le plein respect de la réglementation en vigueur en matière de santé et de sécurité. Il promeut une culture de prévention et de responsabilité individuelle, en encourageant la prise de conscience des risques et l'adoption de comportements sûrs de la part de tous ses collaborateurs.

À cet effet, le Groupe a mis en place des modèles spécifiques d'organisation, de management et de contrôle de la santé et sécurité au travail, conformément à la réglementation en vigueur. Des documents officiels formalisent ces modèles et établissent les principes et les critères fondamentaux régissant la prise de décision en matière de santé et sécurité au travail.

Évolution professionnelle et participation du personnel

Le Groupe Colussi favorise l'évolution professionnelle de ses salariés grâce à des programmes de formation, de perfectionnement et de valorisation des compétences, en fonction de leur rôle, de leur potentiel et des exigences communes. Il garantit l'égalité des chances dans l'accès aux formations et encourage à prendre ses responsabilités, à atteindre des objectifs ambitieux et à reconnaître les résultats obtenus.

Relations avec les syndicats

Le Groupe Colussi reconnaît l'importance du dialogue social avec les syndicats et les représentants du personnel, en favorisant des relations fondées sur l'échange, la transparence et la collaboration. Colussi s'engage à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, en instaurant un climat propice à la participation et à l'écoute active. Tous les Destinataires sont tenus de respecter ces principes et de contribuer à un environnement de travail efficace et serein.

4.3 Consommateurs

La satisfaction et la protection des consommateurs sont au cœur des activités du Groupe Colussi : l'ensemble de sa communication promeut des produits sûrs, transparents et de haute qualité. Tous les Destinataires veillent activement à ce que tout produit soit conçu, fabriqué et distribué selon des normes rigoureuses de qualité et de sécurité, et à ce que les informations fournies soient claires, fiables et complètes, conformément à la législation en vigueur. Cet engagement envers les consommateurs est également renforcé par l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits et par la transparence de l'étiquetage. Colussi reconnaît aussi la valeur du dialogue et de la confiance réciproque, et veille à ce que toute demande ou réclamation soit traitée rapidement, avec soin et de manière courtoise. Les Destinataires contribuent donc au quotidien à consolider la réputation de l'entreprise et à renforcer la confiance des consommateurs.

4.4 Clients

Le Groupe Colussi développe des relations clients fondées sur la confiance, la fiabilité et le respect des engagements pris. La qualité du service, la rapidité des réponses et la capacité d'écoute constituent des éléments clés pour répondre aux attentes de ses clients et bâtir des relations durables avec sa clientèle. Tous les Destinataires du Code d'éthique doivent contribuer activement en ce sens, dans le plein respect des règles du marché et des exigences spécifiques de tout interlocuteur. Grâce à leur engagement quotidien, tous les Destinataires favorisent une culture de la responsabilité et de la satisfaction réciproque.

4.5 Fournisseurs

Les fournisseurs et autres prestataires de services sont sélectionnés selon les principes de la légalité, de la loyauté et de la transparence, ainsi qu'en fonction de critères objectifs et impartiaux en matière de qualité, d'innovation, de compétitivité et de durabilité. Les relations avec les fournisseurs et les prestataires de services sont régies par des procédures d'entreprise soumises à un suivi continu, afin que les contrats soient conclus sur la base de relations claires et transparentes, en évitant toute pratique commerciale déloyale. Bâtir des relations responsables et durables fait partie intégrante de la stratégie de développement durable de l'entreprise. Les contrats susmentionnés doivent, autant que possible, prévoir le respect des obligations relatives au Code et aux protocoles applicables aux éventuelles activités à risque d'infraction dont les fournisseurs sont chargés pour le compte du Groupe, ainsi que des clauses de résiliation et d'indemnisation en cas de violation des normes de conduite. Les Destinataires ne doivent accepter aucun cadeau, invitation ou autre de la part des fournisseurs, à moins qu'il ne s'agisse de cadeaux de courtoisie et d'une valeur coutumière et raisonnable ; en cas de proposition de gratifications au profit des fournisseurs, la relation doit être immédiatement interrompue et l'organe de contrôle doit en être informé. Il est notamment interdit aux fournisseurs d'offrir toute forme de cadeau, gratification, bénéfice ou promesse aux auditeurs, aux membres des organes de représentation des organismes ou à leurs proches, visant à influencer l'indépendance de jugement ou à inciter à attribuer un quelconque avantage. La violation des principes de légalité, de loyauté, de transparence et le non-respect des personnes sont considérés comme inexécution entraînant la résiliation des contrats.

4.6 Administration publique

Les Destinataires doivent instaurer des relations licites, loyales et transparentes avec l'administration et les institutions publiques, et refuser toute forme de promesse, toute proposition d'argent, de biens ou de faveurs visant à obtenir des avantages indus. Il est interdit d'offrir ou d'accepter de l'argent, des cadeaux ou autres gratifications ; les cadeaux d'une valeur coutumière et raisonnable peuvent être acceptés, mais ne doivent en aucun cas influencer des décisions ou viser à obtenir des traitements préférentiels. Lors de négociations, de demandes ou d'appels d'offres, les responsables de ces démarches doivent respecter les lois en vigueur et les bonnes pratiques commerciales. Toute demande ou proposition de gratification de la part des fonctionnaires doit être immédiatement déclinée et signalée à l'organe de contrôle.

4.7 Marché

Le Groupe Colussi reconnaît l'importance de la concurrence loyale et s'engage à respecter les lois antitrust et les règles du marché. Toute activité commerciale doit respecter la libre concurrence, en évitant toute pratique déloyale ou trompeuse.

4.8 Communautés locales et territoire

Le Groupe Colussi reconnaît la valeur de créer des liens avec les communautés locales et le territoire où il est implanté. Ses activités quotidiennes renforcent également son engagement à développer des relations transparentes et respectueuses avec les institutions, les associations et les acteurs locaux, ainsi qu'à favoriser le bien-être collectif et la protection de l'environnement. Tous les Destinataires du Code d'éthique doivent inciter à des comportements responsables et soutenir le mieux possible les actions qui favorisent le développement social, culturel et économique des communautés locales. Colussi s'engage à maintenir un dialogue ouvert avec le territoire et les communautés locales, sachant que le succès d'une entreprise repose également sur des relations positives et durables dans le contexte local. Les Destinataires s'engagent en ce sens à promouvoir des initiatives locales, à participer à des activités de responsabilité sociale, à respecter l'environnement et à favoriser des relations positives avec les institutions et les communautés locales.



5. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET SYSTÈME DE CONTRÔLE

Le Code d'éthique est approuvé par le conseil d'administration du Groupe Colussi et fait l'objet d'une révision périodique, afin d'en assurer la mise à jour et la cohérence avec l'évolution réglementaire, organisationnelle et stratégique du Groupe.

Tous les Destinataires doivent en avoir connaissance, le respecter et contribuer à sa mise en œuvre effective, en adoptant des comportements conformes aux principes et aux valeurs de l'entreprise.

Le Groupe met à disposition des canaux d'alerte confidentiels permettant de signaler des comportements illicites ou des violations du Code, y compris sous couvert d'anonymat, conformément à la réglementation en vigueur en matière de whistleblowing ; ces signalements sont gérés en toute confidentialité et sans préjudice pour le lanceur d'alerte agissant en toute bonne foi.

En cas de violation du Code, des sanctions disciplinaires peuvent être appliquées à l'égard des salariés, et des mesures contractuelles adoptées à l'égard des entités externes, conformément aux dispositions de la loi en vigueur, des conventions collectives et des clauses contractuelles applicables.

Le Code d'éthique constitue un outil fondamental du modèle d'organisation, de gestion et de contrôle adopté au sens du décret législatif italien 231/2001, contribuant à la promotion d'une culture de la légalité, de l'intégrité et de la responsabilité.

